



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 7 décembre 2015 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Les seize personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Sujet 13 - Modification du Règlement?
- Sujet 12 - C'est quoi?

2015-435

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

44. Désistement des procédures d'expropriation au dossier SAI-M-214182-1307
45. Construction d'une nouvelle école afin de contrer le transfert d'élèves de Farnham et Sainte-Sabine vers la région de Bedford et Notre-Dame-de-Stanbridge

Procès-verbaux

2015-436

Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 2 et 30 novembre 2015

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 2 et 30 novembre 2015 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 2 et 30 novembre 2015.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

Réglementation

2015-437

Règlement concernant la collecte des déchets solides et des matières recyclables - Avis de motion

M. Roger Noiseux donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau *Règlement concernant la collecte des déchets solides et des matières recyclables* afin d'apporter des précisions aux articles 2.2 et 3.2.



Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2015-438 ***Règlement concernant la circulation et le stationnement (RM-330) - Avis de motion***

M. Rico Laguë donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau *Règlement concernant la circulation et le stationnement (RM-330)* afin d'apporter des modifications aux annexes.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2015-439 ***Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2016 - Avis de motion***

M. Jean Lalande donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2016*.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2015-440 ***Règlement décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2016 - Avis de motion***

M. André Claveau donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2016*.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2015-441 ***Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Règlement sur l'écoulement et la gestion des eaux de surface et dispositions diverses) - Avis de motion***

M. André Claveau donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Règlement sur l'écoulement et la gestion des eaux de surface et dispositions diverses)*, lequel vise principalement à se conformer aux modifications apportées au schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2015-442 ***Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2016 - Avis de motion***



M. Rico Laguë donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2016*.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2015-443 **Adoption du premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Règlement sur l'écoulement et la gestion des eaux de surface et dispositions diverses)***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Règlement sur l'écoulement et la gestion des eaux de surface et dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

QUE l'assemblée publique de consultation sera tenue le 11 janvier 2016.

2015-444 **Adoption du *Règlement 458-7 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone U1-009)***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 5 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 26 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté le 2 novembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 458-7 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone U1-009)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2015-445 **Adoption du *Règlement 487 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage du cours d'eau Barré et de sa branche 1***



CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 novembre 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 487 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage du cours d'eau Barré et de sa branche 1* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2015-446 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

Sont déposées les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

2015-447 Code d'éthique et de déontologie des élus - Registre

Est déposé le registre tenu en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Farnham. Celui-ci ne contient aucune mention.

2015-448 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux - Registre

Est déposé le registre tenu en vertu du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Farnham. Celui-ci contient une mention.

2015-449 Nomination des maires suppléants pour l'année 2016

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement qu'au cours de l'année 2016, les conseillers agiront à titre de maire suppléant comme suit :

Mois	Conseiller
Janvier	M. André Claveau
Février	M. André Claveau
Mars	M ^{me} Pauline Mercier
Avril	M ^{me} Pauline Mercier
Mai	M. Jean Lalande
Juin	M. Jean Lalande
Juillet	M. Vincent Roy
Août	M. Vincent Roy
Septembre	M. Roger Noiseux
Octobre	M. Roger Noiseux
Novembre	M. Rico Laguë
Décembre	M. Rico Laguë

2015-450 Budget 2016 de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi



Document : Budget 2016 de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le budget 2016 de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi, lequel présente des revenus et des dépenses de 3 189 394 \$ soit approuvé.

2015-451

Annulation de la vente d'une partie des lots 4 354 993, 4 354 989 et 4 354 991 du cadastre du Québec - 400, rue Jacques-Cartier Sud

Document : Courriel de M^{me} Josée Goyette daté du 12 novembre 2015.

CONSIDÉRANT que M^{me} Josée Goyette ne désire plus faire l'acquisition d'une partie des lots 4 354 993, 4 354 989 et 4 354 991 du cadastre du Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la résolution 2015-400 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2015-452

Réclamation de M. Daniel Gagné

CONSIDÉRANT que M. Daniel Gagné est propriétaire du lot 4 354 687 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT d'un projet de lotissement autorisé par la Ville a fait en sorte d'enclaver ce lot;

CONSIDÉRANT les négociations et l'entente intervenue avec M. Gagné;

CONSIDÉRANT que lors de la vente de terrains à la compagnie RCR Tremblay Excavation inc. il a été convenu que lors du lotissement, un lot devrait être cédé à la Ville de Farnham en vue du règlement de ce dossier ;

CONSIDÉRANT que par cette entente RCR Tremblay Excavation inc. verra à donner un lot à M. Daniel Gagné et la Ville de Farnham reprendra le lot 4 354 687 du cadastre du Québec de M. Gagné;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte d'acquérir, sans frais, le lot 4 354 687 du cadastre du Québec, propriété de M. Daniel Gagné, en règlement de ce litige.

QUE l'étude Les notaires Ménard et Paquette inc. soit mandatée afin de procéder à cette transaction.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-412.

2015-453

Les Domaines de Cowansville - Cession de terrain



CONSIDÉRANT qu'une servitude de conservation a été demandée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'ensemble des zones humides du secteur au Sud de la Route 104, incluant le terrain de Les Domaines de Cowansville;

CONSIDÉRANT que Les Domaines de Cowansville possède des terrains visés par cette zone humide;

CONSIDÉRANT que Les Domaines de Cowansville a consenti à ladite servitude de conservation;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, Les Domaines de Cowansville ne peut plus utiliser une partie de son terrain;

CONSIDÉRANT que Les Domaines de Cowansville souhaite faire don à la Ville de Farnham d'une partie du lot 4 355 763 du cadastre du Québec qui sera grevé par ladite servitude;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte d'acquérir, sans frais, une partie du lot 4 355 763 du cadastre du Québec, propriété de Les Domaines de Cowansville, telle que décrite par M. Kevin Migué, arpenteur-géomètre (Dossier 2011-399, minute 2201 du 5 octobre 2015).

QUE l'étude Les notaires Ménard et Paquette inc. soit mandatée afin de procéder à cette transaction.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-412.

2015-454 Club de chasse, pêche et tir de Farnham inc. - Pacte Brome-Missisquoi

Document : Lettre du Club de chasse, pêche et tir de Farnham inc. non datée.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie, sans contribution financière, le projet du Club de chasse, pêche et tir de Farnham inc. dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2016.

2015-455 Marché de la Station Gourmande - Pacte Brome-Missisquoi

Document : Courriel de M. Étienne Gosselin daté du 24 novembre 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie, sans contribution financière, le projet du Marché de la Station Gourmande dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2016.

2015-456 Carrefour jeunesse emploi des Cantons-de-l'Est - Pacte Brome-Missisquoi



Document : Courriel de M^{me} Lucie Poirier daté du 23 novembre 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie, sans contribution financière, le projet du Carrefour jeunesse emploi des Cantons-de-l'Est dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2016.

Finances municipales

2015-457

Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 3 décembre 2015

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 3 décembre 2015.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 704 847,16 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 474 566,41 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 3 décembre 2015 soit approuvé.

QUE les factures suivantes portant sur les travaux du chemin Gaudreau soient retirées et non payées :

Facture	Entreprise	Montant
FA-75497	Agrocentre Farnham inc.	493,79 \$
FA-75498	Agrocentre Farnham inc.	802,43 \$
612431	Curtis Sayers	1 279,36 \$
612432	Curtis Sayers	538,68 \$
7085	Entreprises Benoit Blanchard	854,63 \$
7086	Entreprises Benoit Blanchard	2 663,48 \$
7009	Entreprises Benoit Blanchard	1 475,72 \$
7010	Entreprises Benoit Blanchard	1 007,81 \$
7083	Entreprises Benoit Blanchard	3 702,20 \$
700843	Entreprises Martin Blanchard enr.	975,29 \$
700844	Entreprises Martin Blanchard enr.	1 154,38 \$
700845	Entreprises Martin Blanchard enr.	1 192,85 \$
700846	Entreprises Martin Blanchard enr.	1 539,18 \$
700847	Entreprises Martin Blanchard enr.	1 077,41 \$
233773	Excavation Curtis Sayers inc.	925,85 \$
1107	Ferme du Triangle senc	517,16 \$
180	Jos 10-04 transport inc.	4 281,44 \$
262576	Lee Sayers	1 324,49 \$
3097	Marcel Poutré transport	956,71 \$
0752	Transport Claude	925,87 \$
0753	Transport Claude	1 010,04 \$
0754	Transport Claude	925,87 \$
0755	Transport Claude	1 032,49 \$
0756	Transport Claude	771,55 \$



Facture	Entreprise	Montant
15369	Transport DM Choquette	22 217,40 \$
15386	Transport DM Choquette	21 605,77 \$
117842	Transport Roger Laplante	981,99 \$
117843	Transport Roger Laplante	981,99 \$
117844	Transport Roger Laplante	1 063,34 \$
256472	William Sayers	1 279,37 \$
Total :		79 468,54 \$

2015-458

Règlement 385 décrétant des travaux de remplacement de l'unité de déshydratation des boues de l'usine d'épuration et pourvoyant à un emprunt de 1 267 200 \$ pour en acquitter le coût - Réalisation complète de l'objet à coût moindre

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a entièrement réalisé l'objet du règlement 385 à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 1 163 468 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de 686 300 \$ a été effectué;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 477 168 \$ provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, programmation de 2010-2013 a été affecté à cette dépense;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 580 900 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 385 pour réduire le montant de l'emprunt;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le montant de l'emprunt du règlement 385 soit réduit de 1 267 200 \$ à 686 300 \$.

QUE le montant de la dépense soit réduit de 1 267 200 \$ à 1 163 468 \$.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la résolution 2015-406 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2015-459

Financement temporaire - Achat d'un camion-échelle

Document : Dossier de la trésorière daté du 3 novembre 2015.

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement 483 décrétant l'achat d'un camion-échelle pour le Service de sécurité incendie et pourvoyant à un emprunt de 1 260 000 \$ pour en acquitter le coût;*

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* autorisant les Municipalités à contracter des emprunts temporaires;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham contracte, auprès de la Caisse populaire de Farnham, un emprunt temporaire de 781 300 \$ afin de pourvoir aux dépenses liées à l'acquisition du camion-échelle, jusqu'au financement permanent du règlement d'emprunt à cet effet.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence le trésorier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2015-460 Remise au Centre d'action bénévole de Farnham

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 novembre 2015.

CONSIDÉRANT que lors de la Fête nationale, il y a eu le tirage d'une glacière Farnham Ale & Lager;

CONSIDÉRANT que les sommes perçues par la vente des billets pour ce tirage devaient être remises au Centre d'action bénévole de Farnham;

CONSIDÉRANT que ces sommes ont été déposées par erreur avec les revenus de la Fête nationale;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement qu'une somme de 185 \$ soit remise au Centre d'action bénévole de Farnham.

2015-461 Chambre de commerce de Farnham et région - Adhésion 2016

Document : Facture de la Chambre de commerce de Farnham et région datée du 1^{er} novembre 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham renouvelle son statut de membre de la Chambre de commerce de Farnham et région pour l'année 2016, au coût de 229,95 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494.

2015-462 Organisation d'une course à pied en 2016

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 novembre 2015.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal mandate la compagnie Les courses gourmandes pour l'organisation d'une course à pied à être tenue dans les rues de la Ville de Farnham en 2016, au coût de 3 375 \$.

QUE cette dépense soit imputée, en 2016, au poste budgétaire 02-701-91-447.

2015-463 Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand - Aide financière

Document : Lettre de la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand datée du 21 septembre 2015.



CONSIDÉRANT que l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand reçoit, pour l'année scolaire 2015-2016, trois cent quatre-vingt-neuf élèves de Farnham;

CONSIDÉRANT que la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand demande une somme de 5 \$ par élève;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie à la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand une somme de 1 000 \$ pour l'année scolaire 2015-2016.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2015-464 Centre d'action bénévole de Farnham - Aide financière

Document : Lettre du Centre d'action bénévole de Farnham datée du 13 novembre 2015.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie une aide financière de 1 700 \$ au Centre d'action bénévole de Farnham pour le projet des paniers de Noël 2015.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2015-465 Travaux de la rue Jacques-Cartier - Paiement 3

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 20 novembre 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 3 des travaux de la rue Jacques-Cartier à la compagnie B. Fréreau et fils inc. au montant de 403 739,20 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 39 017,10 \$ a été effectuée sur ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

Ressources humaines

2015-466 Congédiement de l'employé 0019

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a fait enquête pour décider du sort de l'employé 0019;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur général;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit décider du sort de l'employé susmentionné;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux



ET RÉSOLU unanimement que tous les CONSIDÉRANTS font partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal ratifie le congédiement, à toutes fins que de droit, en date du 19 novembre 2015, de l'employé 0019 pour les motifs mentionnés à la lettre du 19 novembre 2015 du directeur général.

QUE le directeur général et le procureur de la Ville soient mandatés, advenant que l'employé 0019, directement ou indirectement, porte atteinte à la réputation d'un employé de la Ville de Farnham et/ou d'un élu municipal de la Ville de Farnham et/ou de la Ville de Farnham, à prendre immédiatement des mesures judiciaires appropriées pour faire cesser cette atteinte et obtenir compensation, s'il y a lieu, pour les dommages causés par cette conduite.

QU'advenant une contestation de ce congédiement, la Ville de Farnham mandate ses procureurs de la firme Dufresne Hébert Comeau afin de régler ce dossier.

Que, s'il y a lieu, cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-416.

2015-467 Statut d'emploi de M. Louis Maynard

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 23 novembre 2015.

CONSIDÉRANT que M. Louis Maynard désire modifier son horaire de travail en vue de son éventuelle retraite;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte que le statut d'emploi de M. Louis Maynard soit celui d'employé permanent à temps partiel (Mardi, mercredi et jeudi) à compter du 1^{er} février 2016.

QUE la rémunération et autres avantages de M. Maynard soient calculés au prorata des heures travaillées.

QUE, si nécessaire, une lettre d'entente soit rédigée à cet effet.

QUE, si nécessaire le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Traitement des eaux

2015-468 Travaux de remplacement de l'unité de déshydratation des boues - Réception finale

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 25 novembre 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue la réception finale des travaux de remplacement de l'unité de déshydratation des boues en date de ce jour.

QU'une somme de 51 122,35 \$, incluant les taxes, représentant la retenue, soit remise à Nordmec Construction inc.

Incendie

2015-469

Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a mis de l'avant des orientations en matière de sécurité incendie en vue d'améliorer la performance de la sécurité incendie au Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*, la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi doit réviser son schéma en sécurité incendie au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT que l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre à joindre au schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit une immunité aux Municipalités qui ont adopté et respecté les actions de leur plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que le plan de mise en œuvre qui est intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham adopte son plan local de mise en œuvre du schéma de couverture de risque de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

Travaux publics

2015-470

Méthode de déneigement 2015-2016

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 22 octobre 2015.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la méthode de déneigement proposée par le directeur du Service des travaux publics pour la saison hivernale 2015-2016.

2015-471

Ministère des Transports du Québec - Demande de modification de feux de circulation



CONSIDÉRANT que des situations problématiques ont été soumises à l'attention des élus municipaux en lien avec certains feux de circulation situés sur le territoire;

CONSIDÉRANT que des actions pourraient être prises afin d'assurer la sécurité des utilisateurs de ces intersections;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham demande au ministère des Transports d'installer des feux prioritaires de virage à gauche comme suit :

- Pour les automobilistes sur la rue Jacques-Cartier Sud, en direction Sud, qui désirent tourner à gauche sur la Route 104 vers Cowansville.
- Pour les automobilistes sur la route de contournement, en direction Sud, qui désirent tourner à gauche sur la rue Principale Ouest.

Services techniques et développement

2015-472

Électricité du nouveau terrain de baseball - Octroi du contrat

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative de la greffière datés du 30 novembre 2015.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public dix soumissions ont été reçues:

Soumissionnaire	Prix (Incluant les taxes)
Seney électrique inc.	202 612,65 \$
Entreprise électrique M. J. L. inc.	222 275,42 \$
Les Entreprises d'électricité Gélinas inc.	228 139,14 \$
R. Mailloux inc.	235 649,54 \$
Pierre Brossard (1981) Itée	246 132,27 \$
Victor Poulinc inc.	251 105,40 \$
B. Frégeau et fils inc.	257 652,08 \$
Néolect inc.	265 748,62 \$
Bruneau électrique inc.	271 835,40 \$
Systèmes urbains inc.	300 304,93 \$

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy



ET RÉSOLU unanimement que le contrat de travaux électrique du nouveau terrain de baseball soit octroyé à la compagnie Seney électrique inc., au coût de 202 612,65 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parc et terrains de jeux et imputée au poste budgétaire 22-700-00-721.

2015-473

Demande de dérogation mineure - Lot 4 353 875 du cadastre du Québec - 1727, rue Jacques-Cartier Sud

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 octobre 2015.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 4 novembre 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de M. Roland Boudreau, propriétaire du lot 4 353 875 du cadastre du Québec sis au 1727, rue Jacques-Cartier Sud, visant à permettre l'extension de l'usage dérogatoire protégé par droits acquis d'une superficie de 170,52 m², alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une superficie maximale de 26,69 m².

2015-474

Demande de dérogation mineure - Lot 4 447 205 du cadastre du Québec - 2018, chemin Yamaska

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 octobre 2015.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 4 novembre 2015;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de M^{me} Mary Deptuck, propriétaire du lot 4 447 205 du cadastre du Québec sis au 2018, chemin Yamaska, visant à autoriser la création d'un lot d'une superficie de 2 414,9 m², d'un frontage double de 80,91 m et d'une profondeur de 59,85 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une superficie de lot minimale de 5 000 m², un frontage double minimal de 100 m et une profondeur minimale de 75 m.



2015-475 Maison des jeunes de Farnham - Prêt de matériel

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 novembre 2015.

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes de Farnham mettra sur pied une exposition sur l'hypersexualisation le 21 janvier 2016 au Marché de la Station Gourmande;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise, dans la mesure des disponibilités, le prêt de tables, chaises, tables bistro, scène et rideaux lors de cet événement.

2015-476 Exploitation du pro-shop de l'aréna Madeleine-Auclair

Document : Projet de bail, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que les membres du conseil acceptent les termes du bail à intervenir avec M. Martin Labrosse relatif à l'exploitation du pro-shop de l'aréna Madeleine-Auclair.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE la résolution 2015-335 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2015-477 Permis de vente de boissons alcoolisées - Activités 2016

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 26 novembre 2015.

CONSIDÉRANT la programmation des activités culturelles pour l'année 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la vente de boissons alcoolisées lors des activités suivantes :

Activité	Horaire	Lieu
Patrick Groulx	29 janvier Midi à minuit	École secondaire Jean-Jacques-Bertrand
Carnaval des joues rouges	21 février Midi à minuit	Parc Roch-Bourbonnais
Valérie Lahaie	8 avril Midi à minuit	Marché de la Station Gourmande
Simon Leblanc	6 mai Midi à minuit	École secondaire Jean-Jacques-Bertrand
Fête nationale	23 juin Midi à minuit	Parc Roch-Bourbonnais
Hommage à Bon Jovi	5 juillet Midi à minuit	Rue de l'Hôtel-de-Ville
Hommage à Johnny Cash	19 juillet Midi à minuit	Rue de l'Hôtel-de-Ville



Hommage à AC/DC	2 août Midi à minuit	Rue de l'Hôtel-de-Ville
Farnham en fête	27 août Midi à minuit	Endroit à être déterminé
William Deslauriers	4 novembre Midi à minuit	Marché de la Station Gourmande

QUE M^{me} Roxanne Roy-Landry, directrice du Service des loisirs, culture et tourisme ou M. Yves Deslongchamps, directeur par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme soient autorisés à demander les permis nécessaires à cette fin.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-20-639.

Ajouts

2015-478

Désistement des procédures d'expropriation au dossier SAI-M-214182-1307

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a, par sa résolution numéro 2013-271, autorisé l'expropriation du lot 4 447 918 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, dans le parc industriel afin de permettre de viabiliser un projet d'intérêt pour la communauté sur ce terrain vacant;

CONSIDÉRANT que la partie expropriée a confirmé son intention de procéder à la vente de son ensemble immobilier aujourd'hui non exploité, incluant le lot exproprié, à un promoteur désireux de mettre en valeur cet ensemble immobilier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, afin de favoriser cette transaction immobilière et à la demande de la partie expropriée, de se désister de l'expropriation entreprise, et ce, en tenant compte de l'engagement de la partie expropriée à n'exiger aucun dommage découlant de ce désistement qui doit être autorisé préalablement par le Tribunal administratif du Québec;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham donne instructions à ses procureurs, de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, afin de requérir du Tribunal administratif du Québec, au dossier SAI-M-214182-1307, un désistement total des procédures d'expropriation telles qu'entreprises afin de satisfaire la demande formulée en ce sens par la partie expropriée dans le contexte énoncé au préambule de la présente résolution.

QUE la Ville de Farnham prend acte de l'engagement de la partie expropriée de renoncer à tout dommage découlant de ce désistement des procédures d'expropriation tel qu'indiqué par ses procureurs à ceux de la Ville de Farnham.

2015-479

Construction d'une nouvelle école afin de contrer le transfert d'élèves de Farnham et Sainte-Sabine vers la région de Bedford et Notre-Dame-de-Stanbridge

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a été mise au fait du projet de transfert des élèves en octobre dernier;



CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs avait déposé, pour consultation, des propositions au sujet des secteurs scolaires;

CONSIDÉRANT que par ces propositions, un nombre de cent quarante élèves de niveau primaire sont prévus être transférés de Farnham vers la région de Bedford et Notre-Dame-de-Stanbridge dès l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique a été tenue par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs le 16 novembre dernier à Farnham au sujet de ces propositions de transfert scolaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a réagit rapidement en déposant à cette séance de consultation un projet de construction de cinq à six nouvelles classes en plein cœur du secteur institutionnel de Farnham pouvant mettre un frein au transfert des élèves pour les cinq à dix prochaines années;

CONSIDÉRANT que depuis le dépôt du projet d'ajout de nouvelles classes lors de cette séance de consultation publique, la Ville de Farnham ne semble pas avoir été en mesure, par cette proposition, d'avoir convaincu la Commission scolaire du Val-des-Cerfs de faire marche arrière et de préserver le statu quo des secteurs scolaires à Farnham et Sainte-Sabine pour au moins les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham n'a pas l'intention d'amoindrir la vitalité de son univers social en laissant aller ses jeunes étudier à l'extérieur des limites de son territoire;

CONSIDÉRANT que fondamentalement, les Villes sont là pour offrir les services de base à leurs jeunes et que Farnham sert de modèle en référence à sa Politique familiale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham et la Municipalité de Sainte-Sabine sont solidaires, moralement et financièrement, et font front commun au projet de construction de cette nouvelle école;

CONSIDÉRANT le sérieux de la proposition de la Ville de Farnham à ce sujet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'engage à :

- Bâtir des nouveaux locaux pouvant contenir cinq à six classes, en plein cœur du secteur institutionnel, le tout conformément aux normes de construction de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.
- Ces locaux seront disponibles dès le 1^{er} août 2016.
- D'autres locaux d'appoint seront mis à la disposition de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs pour la direction et les services spécialisés.
- Les coûts relatifs à la construction et l'aménagement des locaux seront à la charge de la Ville de Farnham.
- La Ville de Farnham s'engage à prêter lesdits locaux pour un terme minimal de cinq ans, jusqu'à ce qu'il y ait, à nouveau, la révision des secteurs scolaires.
- La Ville de Farnham construira les locaux en collaboration avec la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.



- La Ville de Farnham prêtera une salle pour servir à des fins de gymnase pour les besoins des classes.
- La Ville de Farnham aménagera, s'il y a lieu, un débarcadère et un stationnement sécuritaires.

Il est PROPOSÉ par Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que tous les CONSIDÉRANTS font partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Farnham, en échange de l'intégralité des secteurs scolaires de Farnham et Sainte-Sabine pour un terme minimal de cinq ans, s'engage à respecter les engagements édictés dans les CONSIDÉRANTS de la présente résolution.

Seconde période de questions

Les dix-huit personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Transfert des élèves.
- Plan d'urbanisme.
- Acquisition de la gare.
- Travaux de la rue Jacques-Cartier.
- Procédure pour dérogation mineure.
- Demandes d'accès non répondues.
- Loi du silence.
- Poursuite contre M. Naud.
- Assignation de chaque membre du conseil et chaque employé si pas de réponses aux questions du Comité de citoyens.
- Suggestion d'abandonner la poursuite contre M. Naud.
- Abus de pouvoir.
- Localisation des terrains des Domaines Cowansville.
- Financement temporaire du camion-échelle.
- Travaux de pavage.
- Dimensions du nouveau terrain de baseball.
- Dépenses pour nouveau terrain de baseball.
- Mandat pour organisation d'une course à pied.
- 1 000 \$ exigés aux commerçants voulant s'établir à Farnham.



- Comparaison des commerces de Farnham avec ceux de la Ville de Saint-Césaire.

La séance est levée à 20 h 21.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire